

Kiosque famille

Le Kiosque famille est un portail de téléservices qui permet d'effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer auprès des services municipaux.

En bref

Inscrire son enfant à l'accueil de loisirs ou à un stage sportif, pratiquer une activité sportive adulte... : avec le Kiosque famille, chaque famille herblinoise dispose d'un espace pratique et sécurisé pour effectuer ses démarches.

Accessible à tout moment, le Kiosque permet aux parents :

- d'accéder à leurs informations personnelles et les mettre à jour ;
- de se préinscrire ou de réserver des créneaux pour des activités municipales ;
- de consulter et régler leurs factures en ligne ;
- de transmettre des pièces justificatives ;
- de s'informer en consultant les offres municipales en cours, les règlements intérieurs... et télécharger des documents.

Pour qui ?

Pour toutes les familles habitant Saint-Herblain ou celles qui ont un enfant scolarisé dans une école publique herblinoise, et qui ont recours à certaines offres municipales : accueils de loisirs sans hébergement (mercredi et vacances), séjours d'été, stages sportifs, activités de loisirs pendant les vacances scolaires, offre sportive municipale à l'année (adultes et enfants), cybercentres.

La démarche

Les services du [Kiosque famille](https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/) (<https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/>) sont accessibles après constitution (ou actualisation) du [dossier famille](#) ([/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Dossier-famille](#)) et du dossier enfant. Cette étape est obligatoire chaque année.

L'accès du Kiosque est gratuit. Une fois le dossier famille mis en place, il suffit de créer un compte famille auprès des services de la Ville et de fournir une adresse mail via le document "Déclaration d'une adresse de messagerie" fourni par la direction de l'éducation pour obtenir l'accès au Kiosque (mot de passe de première connexion). En remplissant le formulaire de consentement fourni par la direction de l'éducation, vous pouvez également recevoir des informations et alertes par email et SMS en lien avec les actions menées et les activités proposées par la Ville dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse.

Règlement des factures

Outre le prélèvement automatique, privilégié par la Ville pour le règlement des factures, le paiement en ligne des activités municipales est possible via le Kiosque famille. Il suffit de référencer votre carte bancaire dans la rubrique "Payer en ligne". À l'issue de la transaction sécurisée, une confirmation est envoyée par mail.

Bon à savoir : la direction de l'éducation propose des rendez-vous personnalisés pour vous familiariser avec l'utilisation de Kiosque famille sur différents supports : ordinateur, tablette, smartphone. Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone.

Contact

Direction de l'éducation
47 bis avenue de la Baraudière
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 26 39
education@saint-herblain.fr (<mailto:education@saint-herblain.fr>)

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative
Le Carré des services publics
15 rue d'Arras
44800 Saint-Herblain
02 28 25 22 60
inscriptions.dsava@saint-herblain.fr (<mailto:inscriptions.DSAVA@saint-herblain.fr>)

Horaires

Direction de l'éducation :

En raison du contexte sanitaire, la prise de rendez-vous, par mail et téléphone, est recommandée.

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative :

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

En savoir plus

[Dossier famille](#) (/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Dossier-famille)

Tout savoir sur la création ou la mise à jour du dossier famille.